

**DECLARATION DES PERFORMANCES (DoP)**  
Règlement Européen des produits de construction (RPC n°305/2011)

**N° 2022-ALUA-DOP-R2**

1. Identification

A. Identification du produit type

Portails, portillons et clôtures En ALUMINIUM ASSEMBLE MECANIQUEMENT

B. Identification des modèles

Modèles appartenant aux gammes « Classic-Variation-Evolution-Prestige-Embrun »

2. Usage prévu

Portails Manuels Motorisable (sauf spécification contraire)

Pour utilisation en baie libre en usage domestique

3. Fabricant

JARDIMAT

Parc d'Activité Eurespace

6, rue des Grandes Pièces

25770 Serre-les-Sapins- France

4. Mandataire

Non applicable

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances

Système 4 : Evaluation des performances du produit de construction fondée sur des essais, des calculs, des valeurs issues de tableaux ou sur la documentation descriptive du produit et contrôle de la production en usine.

6. Déclaration des performances

- A. Norme harmonisée : EN 13241 : 2003 + A2 :2016  
*Industrial, commercial, garage doors and gates*

## 7. Performances déclarées :

| <b>Caractéristiques Essentielles</b>                                                                                      | <b>Performances</b>                        | <b>Spécification techniques harmonisées</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Etanchéité à l'eau                                                                                                        | Non Applicable                             | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Dégagement de substances dangereuses                                                                                      | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Résistance à la charge due au vent                                                                                        | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Résistance thermique                                                                                                      | Non Applicable                             | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Perméabilité à l'air                                                                                                      | Non Applicable                             | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Ouvertures sures                                                                                                          | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Géométrie des composants transparents / en verre                                                                          | Non Applicable                             | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Résistance mécanique et stabilité                                                                                         | CONFORME si respect des abaques préconisés | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation | Non applicable                             | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Efforts de fonctionnement (pour les portes motorisées)                                                                    | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | EN 13241 : 2003 + A2 :2016                  |
| Sécurité en cas d'incendie                                                                                                | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 2              |
| Hygiène, santé et environnement                                                                                           | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 3              |
| Sécurité d'utilisation et accessibilité                                                                                   | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 4              |
| Protection contre le bruit                                                                                                | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 5              |
| Economie d'énergie et isolation thermique                                                                                 | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 6              |
| Utilisation durable des ressources naturelles                                                                             | CONFORME aux Exigences Fondamentales       | RPC 305/2011 Annexe1-Article 7              |

## 8. Documentation technique approprié et / ou documentation technique spécifique

En application du Règlement Européen des produits de construction (RPC n°305/2011), cette gamme de produit a été conçue et réalisée de manière à ne pas compromettre la sécurité des personnes, des animaux domestiques et des biens, et à ne pas nuire à l'environnement.

Sous condition de respect des règles de pose et d'utilisation figurant dans le guide Jardimat fourni et également disponible sur notre site internet [www.jardimat.fr](http://www.jardimat.fr), ces produits permettent une installation conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 13241 :2003 + A2 :2016.

Dans sa version motorisée, la conformité est établie conformément aux directives européennes suivantes :

- Directive 2006/CE/42 relative aux machines
- Directive 2014/35/EU relative à la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- Directive 2014/30/UE relative à la Compatibilité Electromagnétique

Dans cette version et conformément à la réglementation, la validation de la conformité des efforts de manœuvre a été confirmée lors d'un Essai Initial de Type (EIT).

Ces essais ont été réalisés par le « CSTB », organisme notifié indépendant français, enregistré sous le n° 0679 auprès de la commission européenne.

Pour le poteau motorisé pour portail coulissant, les résultats ont été consignés dans le rapport n° BV12-913B.

Pour la motorisation intégrée pour portail battant, dans le rapport n° BV12-913A.

Pour les motorisations de la marque M'HOUSE/Nice France :

Rapports n° BV19-0913/A-BV19-0913/B-BV19-0913/C-BV19-0913/D-BV19-0913/E-BV19-0913/F-BV19-0913/G-BV19-0913/H-BV19-0913/I

Le fabricant établi dans l'espace économique européen

Serre les Sapins  
le 22 Mars 2022

M. Franck ARNOUX  
Directeur Industriel

